

Date de dépôt : 31 octobre 2012

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de Mme Prunella Carrard : usine Sicli : transparence des décisions du Conseil d'Etat

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 12 octobre 2012, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

En juin 2012, l'Etat de Genève acquérait le bâtiment de l'Usine Sicli. Interviewés dans la Tribune de Genève du 22 janvier 2012¹, les représentants des deux départements concernés, le DCTI, aujourd'hui DU, et le DIP exposaient la volonté du Conseil d'Etat d'en faire un lieu dévolu à la culture.

Ainsi, Joëlle Comé, directrice du Service cantonal de la culture, en charge du dossier, expliquait : « La halle du Sicli devrait être dévolue à l'architecture et au design. Ce ne sera pas un lieu de spectacle. Une commission d'experts a déjà livré son rapport aux magistrats. Dans quelques mois, nous pourrions lancer un appel à projets. Il devrait aussi y avoir un lieu nocturne dans le sous-sol, à vocation culturelle, avec des prix abordables. »

Pierre-Alain Girard, secrétaire général adjoint au DCTI, aujourd'hui DU, qui collabore avec Joëlle Comé : « Au cœur du PAV, le Sicli doit devenir un pôle culturel convivial, attractif, pluridisciplinaire et accessible à tous, dans l'esprit des Etats généraux de la nuit. Le Sicli, de par son architecture, a une très forte valeur patrimoniale que nous voulons mettre en valeur. »

¹ TdG, 22 janvier 2012 : <http://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/culturel-festif-sicli-promet-nuits-enflammees/story/10673590>

Suite à ces déclarations, il fut surprenant d'apprendre, par la Tribune de Genève du 18 septembre 2012², que l'Etat avait décidé de confier la gestion de l'Usine Sicli à la société Arfluvial SA, qui gère également le Bâtiment des Forces Motrices dont l'Etat est propriétaire.

Dès lors de nombreuses questions se posent, notamment concernant le manque de transparence des décisions du Conseil d'Etat sur ce dossier :

- 1. Pourquoi l'appel à projet n'a-t-il pas été lancé publiquement ?*
- 2. Sachant que la Plateforme de concertation sur les lieux culturels n'a pas été consultée sur le choix d'Arfluvial SA (j'en ai eu la confirmation par des membres de cette plateforme), qui a recommandé cette solution ?*
- 3. Sur quels critères a-t-on fait le choix d'Arfluvial SA pour la gestion de l'Usine Sicli ?*
- 4. La société Arfluvial SA est-elle signataire d'une convention collective de travail et sinon, respecte-t-elle les usages de la branche pour les divers corps de métiers qu'elle emploie (métiers techniques de la scène, postes administratifs, huissiers, personnel d'accueil de salle, concierge) ?*

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat pour ses réponses.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat a acquis le pavillon Sicli en juin 2011 et a chargé un groupe de travail interdépartemental de proposer un concept culturel pour fin 2013. Ce groupe est piloté par le service cantonal de la culture et composé de représentants du département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP), du département de l'urbanisme (DU) et d'experts externes.

Dans l'intervalle, la gestion technique et administrative de l'ex-usine Sicli est assurée par Arfluvial SA. La programmation est pour sa part soumise à validation du groupe interdépartemental.

En raison des contraintes techniques et de la haute valeur patrimoniale de ce bâtiment, le Conseil d'Etat a préféré dans un premier temps en conserver la maîtrise de la gestion et de la conciergerie. C'est pourquoi il a confié ces tâches à Arfluvial SA, société anonyme entièrement aux mains de l'Etat.

² TdG, 18 septembre 2012 : <http://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/animation-lusine-sicli-confiee-societe-privee/story/30549384>

Cette solution a été recommandée par un groupe de travail ad hoc interdépartemental et a été validée par les chefs des deux départements concernés, soit du DIP et du DU. Elle permet notamment d'assurer la réalisation de certains travaux de mise en conformité du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage par Arfluvial SA sans impact sur le budget de l'Etat. Arfluvial SA a été choisie car elle est déjà liée à l'Etat de Genève pour l'exploitation d'un autre bâtiment à haute valeur patrimoniale dont l'Etat est propriétaire, à savoir le Bâtiment des forces motrices (BFM); le savoir-faire technique et les synergies sont évidents.

S'agissant du concept culturel, il devra être défini d'ici à la fin 2013 par le groupe interdépartemental, sous l'égide du service cantonal de la culture. La plateforme de concertation sur les lieux culturels a été régulièrement informée et sera consultée dans une phase ultérieure de développement du concept culturel. Elle n'est toutefois pas un lieu de décision, mais vise à créer « un cadre et un dialogue suivi entre collectivités et acteurs culturels sur la question des espaces dévolus à la culture à Genève ».

Enfin, Arfluvial SA emploie 2 personnes pour le pavillon Sicli, soit un concierge et un directeur technique. Elle n'est pas signataire d'une convention collective de travail mais respecte les usages de la branche en termes de salaires et de conditions de travail.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Pierre-François UNGER